

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 10.06.97	Date de révision	Date de mise en application 01.07.97
1. Dénomination de la fonction Taxateur impôt à la source / taxatrice impôt à la source		Code fonction 5.04.028	
2. But de la fonction Vérifier et authentifier les taxations de personnes assujetties effectuées par les débiteurs de prestations imposables (employeurs, assureurs, organisateurs de spectacles, etc... appelés ci-après DPI). Rectifier les impositions en application des dispositions légales et notifier les nouveaux bordereaux. Renseigner les contribuables sur leur situation.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - une polyvalence des activités touchant les domaines employeurs/employés; - l'examen et l'analyse des situations personnelles annoncées par les DPI et présentées par les contribuables; - la validation, après vérification des contributions perçues; - la correction des taxations et la notification des nouveaux bordereaux, le cas échéant l'établissement de taxations d'office; - la gestion administrative et comptable des dossiers de contribuables (employés) et des DPI (employeurs, assureurs, organisateurs de spectacles, etc...) et le suivi des opérations de recouvrement (contentieux); - le calcul et la notification d'amendes et de sommations; - ainsi que toutes tâches demandées par la hiérarchie. 			
4. Exigences du poste Un CFC d'employé(e) de commerce complété par la formation interne en matière d'IFD, ICC et impôt à la source. 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine qu'il est possible d'acquérir dans le service en qualité de commis administratif 3.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	C	G	A	F	Cl. max. 11
Points	26	9	36	5	32	Total 108